MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Gendarmerie Nationale
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE TECHNIQUE RELATIVE A LA FORMATION DES CAVALIERS DE LA POLICE MUNICIPALE

DE LA CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

	CNFPT	GARDE REPUBLICAINE
Interlocuteur responsable de l'action	Olivier DEGEORGES	Capitaine Jean-François LE BLAY
Fonction	Chef de service	Commandant du centre d'instruction de cavalerie
Téléphone	01 55 27 41 87	01 39 04 02 40
Adresse e-mail	Olivier.degeorges@cnfpt.fr	jean-francois.le-blay@gendarmerie.interieur.gouv.fr

DISPOSITIF DE FORMATION

Article de la convention concernée :

Article 2

2.6.1 Les enseignements à destination des unités spécialisées de la police municipale

Contexte de l'action :

Afin d'accompagner les évolutions missionnelles et organisationnelles des polices municipales, le CNFPT a souhaité développer son offre de formation au bénéfice des unités spécialisées de la police municipale.

Pour répondre aux besoins spécifiques des agents des cadres d'emplois de la filière police municipale exerçant dans une unité équestre, le CNFPT propose, en partenariat avec la direction générale de la gendarmerie nationale, une formation de cavalier de police municipale.

Gendarmerie Nationale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Description de l'action, objectifs et modalités du partenariat :

La présente annexe technique vise à définir les modalités de participation (enseignements et utilisation des infrastructures) des services de la gendarmerie nationale dans le cadre de la formation des cavaliers de la police municipale.

L'objectif général de la formation est de permettre à des agents de police municipale d'exercer des missions et des activités de cavalier de police municipale en toute sécurité, dans le cadre des pouvoirs de police du maire.

Les objectifs de la formation :
A l'issue de la formation, la cavalier de la police municipale sera capable :

- de maîtriser sa monture à allure lente, normale et rapide, en s'adaptant aux circonstances rencontrées,
- d'adopter des attitudes et des comportements professionnels (gestes et techniques professionnels en intervention) conformes à sa spécialité, en respectant les aspects juridiques, techniques et relationnels liés à toute intervention.

La formation est prévue sur une période de deux (2) semaines consécutives.
Une journée de formation comprend six (6) heures de formation.
La durée totale de la formation est de soixante (60) heures.

Public visé :

Tous les agents des cadres d'emplois de la filière police municipale exerçant dans une unité équestre sélectionnés selon les critères suivants :

- détenir le niveau **galop 5**
- détenir un certificat médical autorisant la pratique régulière du cheval
- avoir une bonne condition physique

Modalités spécifiques d'organisation (pédagogique et logistique - lieux, stockage, hébergement, restauration) :

Organisation pédagogique
Le CNFPT s'engage à fournir à la DGGN, sous-direction des compétences (SDC) le cahier des charges de la formation équestre de la police municipale.

La GR s'engage à fournir, au service formation police municipale du CNFPT, avant le début des formations de cavalier de la police municipale, le référentiel de formation et d'évaluation se rapportant au cahier des charges fourni par le CNFPT.

Programmation des actions
Chaque année, le CNFPT identifie un besoin maximum de deux sessions de formation de cavalier de police municipale (indiquer le nombre de participants par formation sachant qu'il ne peut excéder cinq (5).

La GR transmettra, au dernier trimestre de chaque année, les éléments de programmation (dates et lieux) de ces deux sessions au service formation police municipale du CNFPT.

Les besoins pour les années ultérieures seront arrêtés dans le cadre du comité technique et présentés au comité de pilotage du protocole d'accord.

La liste des candidats sélectionnés sera établie par le CNFPT et transmise à la GR.

Attestation de formation de cavalier de la police municipale
La GR) s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le CNFPT en cas d'échec ou d'arrêt de la formation d'un.e stagiaire.
Les attestations de réussite ou d'échec seront transmises à la délégation régionale du CNFPT organisatrice de la formation.
En cas d'échec d'un stagiaire, la GR transmettra le dossier pédagogique et d'évaluation complet à la délégation régionale du CNFPT organisatrice de la formation.
Les dispositions relatives à l'article 6 de la convention d'application relatives à la responsabilité et à la police d'assurance seront appliquées.
Les formateurs et stagiaires du CNFPT sont tenus de se conformer au règlement intérieur des emprises gendarmerie.
Ils appliquent les règles relatives à l'instruction et à la sécurité.
Il est interdit aux formateurs et stagiaires du CNFPT d'accéder aux lieux classés sans être accompagnés par un militaire de la gendarmerie.
Le soutien sanitaire est assuré par l'antenne médicale de chaque structure d'accueil.
En dehors des heures de service il sera fait appel aux pompiers 18 ou au SAMU 15.

Chaque partie s'engage à informer l'autre dans les meilleurs délais de la survenance d'événements graves ou d'incidents liés à l'exécution de la présente convention.

Modalités financières :

La participation de la gendarmerie nationale pour l'organisation de formation de cavalier.ère de police municipale fait l'objet d'un remboursement selon la procédure suivante :

- une fois la prestation réalisée et dans un délai maximum de deux mois, la GR émet un état détaillé des sommes dues conformément aux tarifs en vigueur. Elle joint la liste d'émargement précisant les dates, lieux et l'identité des stagiaires. Ces documents sont adressés au pôle de compétences police municipale du CNFPT - 80 rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS CEDEX 12 ;

- le service des ressources et moyens de la DGADQF du CNFPT retourne l'état validé pour « service fait » auprès du service de la gendarmerie nationale. Dans un délai de deux mois maximum après réception de l'état des sommes dues validé par le CNFPT, la GR émet un titre de perception à l'encontre du CNFPT. Ce dernier se libérera des sommes dues par mandats administratifs et virements de l'agent comptable au compte désigné par la DGGN dans la présente annexe technique.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Gendarmerie Nationale
Liberté
Égalité
Fraternité

Détail des coûts imputables au bénéficiaire : Fiche de coûts jointe dont coût jour/stagiaire.

Coordonnées du service gestion au CNFPT :
Intitulé du service : Service des ressources et moyens à la DGADQF
Responsable du service : Cécile MORIS
Adresse : 80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 PARIS Cedex 12
Téléphone : 01.55.27.42.54
Adresse e-mail : cecile.moris@cnfpt.fr

Coordonnées du service chargé de l'émission du titre de perception de la DGGN :

Intitulé du service : DGGN/BPPFI/SPTB
Responsable du service : Commandant Michel ROBERT
Adresse : 4, rue Claude Bernard – CS60003 – 92136 ISSY-LES-MOULINEAUX cedex
Téléphone : 01.84.22.05.71
Adresse e-mail : sptb.bppfi.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Numéro d'enregistrement « fournisseur » dans CHORUS pour le CNFPT : 1000090411

Identification bancaire du Ministère de l'Intérieur :

Titulaire du compte bancaire : DCM SCBCM MINISTERE DE L'INTERIEUR
IBAN : FR7630001000640000009241036
Code BIC : BDFEFRPPXXX
Code banque : 30001
Numéro de compte bancaire : ***00000092410***

Les factures relatives aux frais d'alimentation et d'hébergement seront réglées directement au cercle mixte selon les modalités précisées sur la facture, qui sera payée dans un délai de deux mois.

Les demandes de révision de prix, les états des sommes dues et factures de la DGGN devront impérativement parvenir à l'adresse suivante :

CNFPT
Direction Générale Adjointe chargée du Développement et de la qualité de la Formation (DGADQF)
Service des ressources et des moyens
80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS Cedex 12

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie
Nationale

Comité technique :

Les attributions du comité technique sont les suivantes :
- rédaction et modification de l'annexe technique,
- pilotage opérationnel,
- suivi et évaluation des actions.

Le comité technique est composé de représentants désignés par chacune des parties :
Pour le CNFPT :
- le chef du service formation police municipale ou son.sa représentant,
- un expert en formation sécurité publique,

Pour la DGGN :
- le chef de section de DGGN/DPMGN/SDC/BFORM/SPE ou son représentant,
- un expert en formation équestre.

Calendrier de travail

Le comité technique mis en place dans le cadre de la présente annexe se réunit, à minima, une fois par an, lors du dernier trimestre calendaire afin notamment d'arrêter les besoins du CNFPT pour l'année suivante. Un bilan des actions mises en œuvre sera également formalisé et si nécessaire des améliorations ou actualisations seront proposées.

Le président du CNFPT

François DELUGA
Maire du Teich

Le directeur de la DGGN

Christian RODRIGUEZ
Général d'armée

FICHE DE COÛTS
STAGE DE FORMATION CONTINUE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE CAVALIERS AU CENTRE D'INSTRUCTION DU RÉGIMENT DE CAVALERIE

10 jours de formation (du lundi au vendredi inclus)

Pour 80 heures de formation, à raison de 8 heures par jour

Pour 5 stagiaires maximum, modulable suivant le plan de charge du centre d'instruction

	RCS INSTRUCTEURS DU CENTRE			
	coût horaire (au 1er janvier 2021)	coût pour 80 heures	nombre de formateurs	coût total
Officiers de gendarmerie	85,57 €	6 845,60 €	1	6 845,60 €
Sous-officier de gendarmerie	55,58 €	4 446,40 €	1	4 446,40 €
				11 292,00 €

		MONTURES, MOYENS ET MATÉRIELS *				
		coût / jour	nombre de jours	nombre de montures	coût pour la durée du stage	coût total
Hypothèse formation avec chevaux de la Garde républicaine	entretien monture	6,30 €	10	5	315,00 €	440,00 €
	location équipements chevaux	2,50 €	10	5	125,00 €	
Hypothèse formation avec chevaux des polices municipales	hébergement chevaux	10,50 €	12	5	630,00 €	630,00 €

*sous réserve d'une blessure entraînant l'engagement de frais

	FONCTIONNEMENT CENTRE **		
	forfait manège/écuries	Nombre de montures	coût
entretien infrastructures	105,00 €	5	525,00 €

	HÉBERGEMENT STAGIAIRES **				
	coût / nuit	nombre de nuits	coût / stagiaire	nombre de stagiaires	coût total
chambre collective de 4	11,75 €	10	117,50 €	5	587,50 €

**incluant le nettoyage des locaux, les énergies, le nettoyage du couchage

ALIMENTATION DES STAGIAIRES
Restauration possible les midis et soirs au centre d'instruction de cavalerie à Saint-Germain-en-Laye (annexe du cercle mixte de Nanterre).
Coûts supportés par les stagiaires (repas non subventionnés) : 6,80 euros (à titre indicatif, tarif 2021)

RÉCAPITULATIF	RÉMUNÉRATION INSTRUCTEURS CENTRE D'INSTRUCTION		11 292,00 €
	MONTURES, MOYENS ET MATÉRIELS	Formation avec chevaux de la Garde républicaine	440,00 €
		Formation avec chevaux des polices municipales	630,00 €
	FONCTIONNEMENT CENTRE		525,00 €
	HÉBERGEMENT STAGIAIRES		587,50 €

coût total pour 5 stagiaires	Formation avec chevaux de la Garde républicaine	12 844,50 €	
	Formation avec chevaux des polices municipales	13 034,50 €	
coût total par stagiaire	Formation avec chevaux de la Garde républicaine	2 568,90 €	
	Formation avec chevaux des polices municipales	2 606,90 €	
Coût / jour / stagiaire	Formation avec chevaux de la Garde républicaine	256,89 €	Facturation (a)
	Formation avec chevaux des polices municipales	260,69 €	Facturation (b)

Période de la formation :	du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA
Nombre de jours de formation :	**(x)** (Cf. fiches de présence)
Nombre de personnels :	**(y)** (Cf. fiches de présence)
Type de facturation :	(a) ou (b) soit ... €
Total facturation :	(x)*(y) * (a) ou (b) ... € TTC
Net à payer :	... TTC